



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1383

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour la Nuit des Etudiants du Monde 2015.

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme BRUGNERA Anne

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1383 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR LA NUIT DES ETUDIANTS DU MONDE 2015. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est actuellement le 2<sup>e</sup> pôle universitaire de France. Elle compte aujourd'hui plus de 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux.

Dans le cadre de son rayonnement international, la Ville de Lyon se fait un devoir d'hospitalité et d'intégration de ses étudiants internationaux nouveaux arrivants.

Ainsi et pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, la Ville de Lyon organise un événement d'accueil des étudiants internationaux primo arrivants dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur de Lyon et sa région. C'est la Nuit des Etudiants du Monde. Elle aura lieu au Transbordeur le jeudi 22 octobre 2015.

En parallèle à cette 13<sup>e</sup> Nuit des Etudiants du Monde lyonnaise, une vingtaine de villes universitaires de l'AVUF « Association des Villes Universitaires de France » organiseront ce jour-là, dans toute la France, des événements d'accueil des étudiants internationaux, sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit entre autres de Paris, Montpellier, Aix-en-Provence, Besançon, Arras, Toulouse, Reims, Nantes, Brest, Amiens, Poitiers, Rennes, Lille, Tours, Grenoble...

La « Nuit des Etudiants du Monde » est un événement à vocation de rayonnement international sous le signe des échanges interculturels. C'est également un événement festif et convivial qui présente l'originalité d'offrir à la fois une soirée étudiante : concert, dance-floor, mais aussi un village associatif et une plate-forme interculturelle de jeux du monde entier.

L'objectif de cette soirée est de faciliter l'intégration culturelle et sociale des étudiants et de faire que ces relais d'opinion internationaux deviennent les ambassadeurs de notre cité.

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la Ville de Villeurbanne s'associe à la Ville de Lyon pour la réalisation de cet événement, que ce soit au niveau de l'accueil, des cadeaux de bienvenue et de la location du Transbordeur.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce partenariat entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

**DELIBERE**

**1.** La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour la réalisation de la Nuit des Etudiants du Monde 2015, est approuvée.

**2.** M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA